

Portrait

Appelé Saint-Symphorien de Rosièris jusqu'au XII^e siècle, puis Rosièrs à partir du XIII^e siècle, il devint Rouziers.

Aux environs de l'an 1100, des moines fondèrent un prieuré avec enclos, four, colombier et l'église.

De celle-ci subsistent de nos jours l'abside et une partie de la voûte.

A l'époque capétienne, les Alleaunes deviennent les premiers suzerains, l'un d'eux se croise et meurt en Palestine. Son fils Hugues de Fontaine demeura aux Grands Maisons.

L'histoire nous montre aussi l'existence d'un couvent de femmes repenties, une filature de chanvre dans des grottes, l'édification des moulins...

et Madeleine de Fiennes, une carmélite qui a été béatifiée...



INFORMATIONS PRATIQUES

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles



MAIRIE

5 rue 11 Novembre - 37360 ROUZIERS-DE-TOURAINE - ☎ 02.47.56.60.13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES

Le Chêne Baudet - 37360 ST-ANTOINE DU ROCHER
☎ 02.47.29.81.00
www.gatine-choisilles.org

OFFICE DE TOURISME DE LANGEAIS ET CASTELVALÉRIE

BP 47 - Centre-ville - 37130 LANGEAIS
☎ 02.47.96.58.22
www.tourisme-langeais.com

Services, accueil

- Boulangerie
- Epicerie - journaux
- Hôtel - restaurant - tabac
- Bureau de Poste
- Médecin - Pharmacie.

DÉPART : Place de l'église



CHARTRE DU RANDONNEUR

*Aime et respecte la nature.
Ecoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas.
Reste sur le sentier et sois discret.
Ne piétine ni cultures, ni sous-bois.
Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu.
N'effraie pas les animaux.
Ne néglige pas les contacts humains.
Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.*

imago développement géo services ☎ 02.47.59.99.86 - 2008

Ces sentiers PR[®] ont été créés par la municipalité de Rouziers-de-Touraine, avec le concours de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, du Conseil Général d'Indre-et-Loire et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.



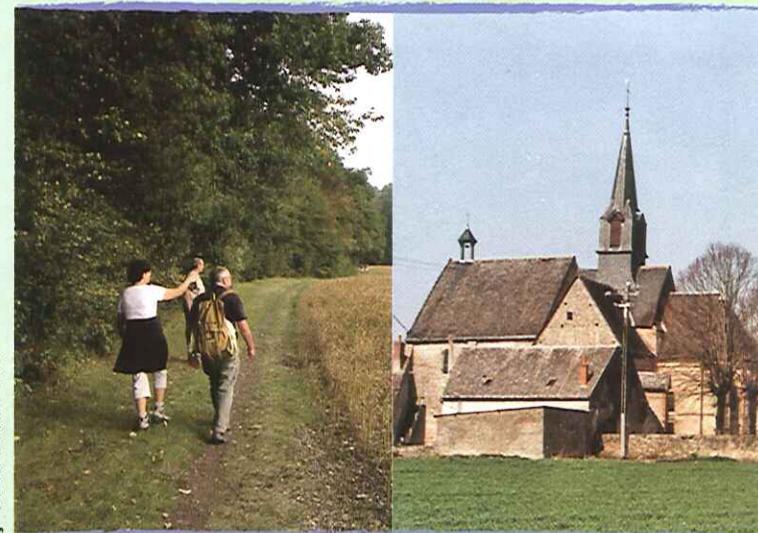
© Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles
Reproduction interdite



Rouziers de Touraine

Sentiers Pédestres

Gâtine et Choisilles



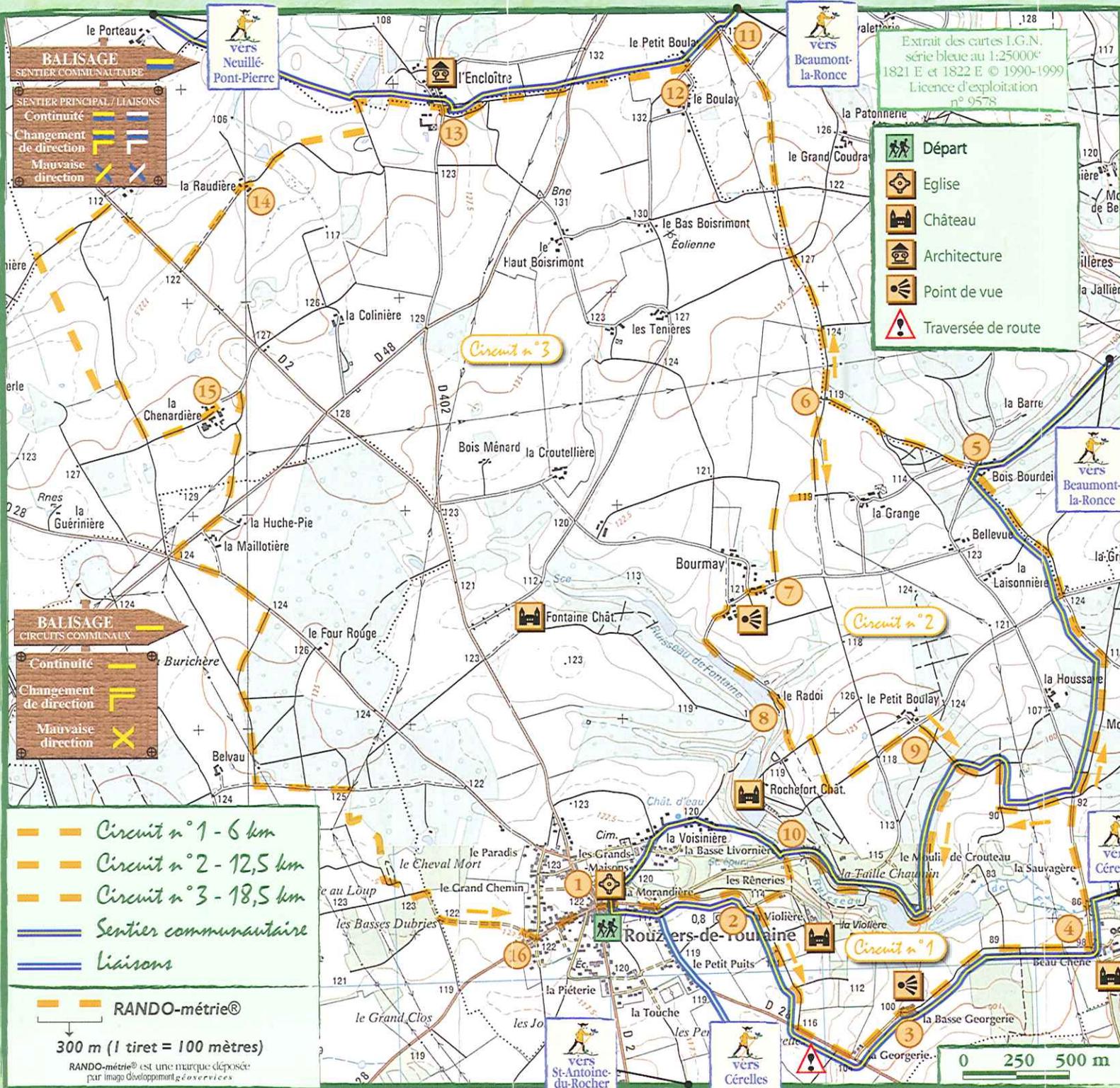
- Circuit n° 1 - 6 km
- Circuit n° 2 - 12,5 km
- Circuit n° 3 - 18,5 km



Touraine

Loire Valley

ICI, VIVRE EST UN ART



Extrait des cartes I.G.N. série bleue au 1:25000^e
1821 E et 1822 E © 1990-1999
Licence d'exploitation n° 9578

- Départ
- Eglise
- Château
- Architecture
- Point de vue
- Traversée de route

• **Circuit n°1**
Départ de l'église 1, longer la départementale, se diriger vers la Violière 2 reprendre la départementale vers la Basse Georgerie 3, contourner la ferme. A Beauchene tourner à gauche 4. Au panneau directionnel, tourner de nouveau à gauche, suivre balisage jaune-bleu. A Rochefort prendre à gauche 10, monter à droite et reprendre le parcours de l'aller jusqu'à l'église.

• **Circuit n°2**
Prendre circuit n°1 jusqu'au panneau directionnel, à cette intersection prendre le balisage jaune-bleu, direction Beaumont la Ronce. A Bois Bourdeil 5 à gauche balisage jaune n°2, traverser la route et continuer à droite. Laisser une intersection de chemin sur votre gauche et à la suivante 6 à gauche, suivre jaune n°2 jusqu'à Bourmay 7. Descendre à l'étang, monter le Radoi 8, passer le Petit Boulay 9 et à droite revenir sur Rochefort 10 et le retour du circuit n°1.

• **Circuit n°3**
Emprunter circuit n°2 jusqu'à l'intersection avec Beaumont la Ronce 6, à droite sur balisage bleu de Beaumont, puis à gauche à la jonction 11 avec le sentier communautaire jaune-bleu. Poursuivre le jaune-bleu en contournant le Grand-Boulay 12 et suivant le même balisage se rendre à l'Enclotre 13. A droite puis à gauche descendre le chemin, arrivé sur la plaine cultivée suivre à gauche jaune n°3, passer à la Raudière 14. Rejoindre la D2, prendre à droite puis à gauche, remonter à la Chenardière 15, la contourner par le nord, revenir sur la D48 et D28. Prendre à droite le sentier de St Antoine-du-Rocher jusqu'à la D228 16, et suivre celle-ci pour revenir à l'église.

Circuits PR[®] agréés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (C.D.R.P. 37) sous les n° 2007/154-1 ; 2007/154-2 et 2007/154-3
Accueil du Comité - Office de Tourisme de Tours 37042 TOURS Cedex © 02.47.70.37.35
Permanences :
• du 1er Octobre au 31 Mars de 9h à 12h et de 14h à 17h, lundi, mercredi et samedi
• du 1er Avril au 30 Septembre de 9h à 12h et de 15h à 18h, lundi, mercredi et samedi et de 15h à 18h, mardi, jeudi et vendredi